



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Date de convocation : 25.02.2022

Date d'affichage : 25.02.2022

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 19

votants 23

L'an deux mille vingt-deux à vingt heure trente, le trois mars

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.

En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Christine HERRISSON, Michelle HOTOINNIER, Nicole LÉBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marc NAULET, Marie-Bertille JEANSON, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Hervé BOIS, Manuela GOUPIL, Véronique HERVE, Sophie REMARS.

Hervé BOIS donne pouvoir à Marie PAINPARAY,
Manuela GOUPIL donne pouvoir à Christine HERRISSON,
Véronique HERVE donne pouvoir à Dominique COSNARD,
Sophie REMARS donne pouvoir à Jérôme FAUVEAU.

- Nomination secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

➤ **MISE A JOUR MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MULTI-ACCUEIL**

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, le Conseil avait retenu HB architecture pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment multi-accueil selon le chiffrage ci-dessous :

- Estimatif des travaux : 365 000 € HT
- Forfait maîtrise d'œuvre : 26 000 € HT (soit 7,12 % des travaux)

Le projet ayant évolué depuis décembre 2020, il est nécessaire de faire une mise à jour du forfait maîtrise d'œuvre selon les éléments ci-dessous :

- Estimatif des travaux : 402 000 € HT
- Forfait maîtrise d'œuvre : 28 140 € HT (soit 7 % des travaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider la mise à jour du montant de maîtrise d'œuvre avec Aurélien Hubert, HB architecture pour un montant forfaitaire de 28 140 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



➤ **VALIDATION DU DEVIS DE DEMOLITION DU BATIMENT SITUE AU 37 RUE DU MAINE**

Plusieurs demandes de devis ont été faites pour la démolition du bâtiment situé au 37 rue du Maine – ex-bâtiment « Gerbé ». Les diagnostics (amiante, plombs...) ont été réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir le devis de l'entreprise Trudelle d'un montant de 31 309,63 € HT, soit 37 571,56 € TTC, la sous-traitance désamiantage avec l'entreprise MCM est comprise dans ce devis,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **SUBVENTION A FAMILLES RURALES 2021 POUR LE PERISCOLAIRE 2020**

Subventions Familles Rurales pour la garderie multi sites – Avances avant bilan financier de la CAF pour le fonctionnement de l'année 2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bilans fournis par Familles Rurales et la CAF pour la garderie multi sites de 2020 n'ont pas été reçus par la collectivité cette année.

Ainsi il est proposé de verser une avance à Familles Rurales sur l'année 2021 et une régularisation sera effectuée après réception des bilans annuels de 2020.

Le montant de l'avance est proposé sur la base des sommes versées en 2020 pour le fonctionnement 2019, soit **5 281,60 €** pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De verser une avance de 5281,60 € à Familles Rurales de Bazouges pour la garderie périscolaire de 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CONTRIBUTION AUX DEPENSES D'ETAT CIVIL A LA MAIRIE DU BAILLEUL**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe permet à la Mairie du Bailleul de demander une contribution aux dépenses pour la tenue de l'Etat civil.

Pour l'année 2017, la commune de Bazouges Cré sur Loir a versé la somme de 1 084,16 € pour 10 naissances (soit 83,31 € l'acte) et 2 décès (soit 125,53 € l'acte).

Pour l'année 2018, la commune de Bazouges Cré sur Loir a versé la somme de 1 423,94 € pour 7 naissances (soit 83,38 € l'acte) et 7 décès (soit 120,04 € l'acte).

Pour l'année 2019, la commune du Bailleul a versé la somme de 1 228,45 € correspondant à 9 naissances (soit 86,97 € l'acte) et 4 décès (soit 111,43 € l'acte).



Pour l'année 2020, la commune de Bazouges Cré sur Loir a versé la somme de 1 036,77 € correspondant à 9 naissances (soit 75,78 € l'acte) et 3 décès (soit 118,25 € l'acte).

Pour l'année 2021, la commune du Bailleul demande le versement de la somme de 602,32 € correspondant à 6 naissances (soit 60,90 € l'acte) et 4 décès (soit 59,23 € l'acte).

Le Conseil Municipal, après en avoir, décide à l'unanimité :

- De verser la somme de 602,32 € pour les actes d'état civil à la commune du Bailleul pour l'année 2021,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX TOUR DU PILORI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les avenants en plus-value et moins-value sur le marché de travaux Tour du Pilon selon le tableau ci-joint :

DEPENSES						
Libellé	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC	AVENANTS	Montant HT avec avenant	Montant TTC avec avenants
Honoraires architecte	LANOD	5 245.00 €	6 294.00 €		5 245.00 €	6 294.00 €
TRAVAUX :						
LOT 1 : Couverture	LEBAILLY	19 323.50 €	23 188.20 €	5 631.55 €	24 955.05 €	29 946.06 €
	Zinguerie d'Art			665.60 €	665.60 €	798.72 €
LOT 2 : Maçonnerie - Pierre de taille	GRASSET	27 076.32 €	32 491.58 €	-3 328.00 €	23 748.32 €	28 497.98 €
LOT 3 : Enduit extérieur	GRASSET	12 570.00 €	15 084.00 €		12 570.00 €	15 084.00 €
LOT 4 : Menuiseries ext	FERRAND	3 050.79 €	3 660.95 €		3 050.79 €	3 660.95 €
LOT 5 : Vitraux	LEBOUCHER	5 889.36 €	7 067.23 €	302.25 €	6 191.61 €	7 429.93 €
LOT 7 : Electricité	AMO	2 362.92 €	2 835.50 €		2 362.92 €	2 835.50 €
OPTIONS RETENUES :						
Lot 2 : Escalier intérieur à vis	GRASSET	9 000.00 €	10 800.00 €		9 000.00 €	10 800.00 €
LOT 6 : Carrelage - rez de chaussée	GRASSET	1 363.00 €	1 635.60 €		1 363.00 €	1 635.60 €
Réfection du Puits	GRASSET					
		85 880.89 €	103 057.07 €	3 271.40 €	89 152.29 €	106 982.75 €

échafaudage et renfort charpente

Epi

échafaudage en moins

protection

en attente

RECETTES	
DETR 2021	22 000.00 € accord reçu 27/05/2021
Région (20 %)	0.00 € refus reçu le 26/11/2021
Département	16 000.00 € accord reçu 26/07/2021
DRAC - UDAP* 72 (15 %)	11 673.45 € accord reçu 14/10/2021
Fondation du Patrimoine	17 000.00 € accord reçu 29/11/2021
Commune de Bazouges Cré sur Loir y compris Fondation du Patrimoine	22 478.84 €
	89 152.29 €

*Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

➤ AMENAGEMENT DES RUES ET RUELLLES DU VIEUX BOURG DE BAZOUGES, VALIDATION DU MAITRE D'OEUVRE

Feuille à Feuille a réalisé une pré-étude sur l'aménagement des rues et ruelles du vieux Bourg de Bazouges. Cette étude vous a été transmise via interstis lors du conseil du 20 janvier 2022. Feuille à Feuille propose les travaux et honoraires ci-dessous pour la réalisation de ce projet :

Montant estimatif des travaux : 541 000 € HT soit 649 200 € TTC
 Honoraires FAF : 37 870 € HT soit 45 444 € TTC (7 % des travaux)

Possibilité d'étaler ce projet en plusieurs tranches :



- TRANCHE 1 : rue du Château
- TRANCHE 2 : rue du Port
- TRANCHE 3 : rue Juive et rue Déserte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la maîtrise d'œuvre avec Feuille à Feuille pour un montant d'honoraires à 37 870 € HT soit 45 444 € TTC,**
- **De valider ce projet en plusieurs tranches,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

➤ DEMANDE DE FONDS FRICHES POUR LE BATIMENT MULTI-ACCUEIL

Une enveloppe complémentaire « Fonds Friches » de 100 M€ a été annoncée par le Premier Ministre le 8 janvier 2022.

Cette enveloppe doit permettre de financer les projets consacrés au recyclage foncier pour favoriser la relance de construction au sein de projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville...

Ce fonds s'adresse aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Il n'a donc pas vocation à se substituer aux financements existants mais à les compléter pour permettre la réalisation effective des projets.

Afin d'être éligibles, les projets devront être suffisamment matures afin de permettre un engagement des crédits du fonds d'ici 2022. Les dossiers devront être déposés avant le 13 mai 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de compléter les demandes de subventions pour le projet de construction de bâtiment multi-accueil comme suit en intégrant du fonds friches :

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Architecte - Maitrise d'œuvre			
Honoraires architecte	HB architecture	28 000.00 €	33 600.00 €
		28 000.00 €	33 600.00 €
Etudes et prestations complémentaires			
Démolition ancien bâtiment		15 000.00 €	18 000.00 €
Géomètre		4 500.00 €	5 400.00 €
Etude thermique		5 000.00 €	6 000.00 €
Contrôle technique et SPS		10 000.00 €	12 000.00 €
Etude de sol		3 500.00 €	4 200.00 €
		38 000.00 €	45 600.00 €
Travaux			
LOT 1 : VRD	estimatif HB architecture	40 000.00 €	48 000.00 €
LOT 2 : Gros œuvre - ravalement	estimatif HB architecture	120 000.00 €	144 000.00 €
LOT 3 : Charpente bois	estimatif HB architecture	35 000.00 €	42 000.00 €
LOT 4 : Couverture zinc ou alu - Etanchéité - zinguerie	estimatif HB architecture	42 000.00 €	50 400.00 €
LOT 5 : Menuiseries extérieures - VR	estimatif HB architecture	42 000.00 €	50 400.00 €
LOT 6 : Cloisons sèches - Isolation	estimatif HB architecture	22 000.00 €	26 400.00 €
LOT 7 : Menuiseries intérieures - Cloisons vitrées	estimatif HB architecture	11 000.00 €	13 200.00 €
LOT 8 : Electricité - VMC	estimatif HB architecture	30 000.00 €	36 000.00 €
LOT 9 : Chauffage (projet de réseau de chaleur collectif)	estimatif HB architecture	8 000.00 €	9 600.00 €
LOT 10 : Plomberie sanitaire	estimatif HB architecture	9 000.00 €	10 800.00 €
LOT 11 : Chape - Carrelage - Faïence	estimatif HB architecture	23 000.00 €	27 600.00 €
LOT 12 : Peinture	estimatif HB architecture	10 000.00 €	12 000.00 €
LOT 13 : Espace vert	estimatif HB architecture	10 000.00 €	12 000.00 €
		402 000.00 €	482 400.00 €
		468 000.00 €	561 600.00 €
RECETTES			
DETR / DSIL (30%)		140 400.00 €	30 %
Fonds Régional Jeunesse et Territoires - Plafond à 50 000 €		50 000.00 €	10.68 %
Département (10 %)		46 800.00 €	10 %
Leader - Plafond à 40 000 €		40 000.00 €	8.55 %
Fonds friches		93 600.00 €	20.00 %
Commune de Bazouges Cré sur Loir		97 200.00 €	20.77 %
		468 000.00 €	

- **D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**

➤ VALIDATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire (article L. 2321-2, 28 du CCCT) pour le budget général. Par contre la comptabilité M 49 (budget annexe assainissement) impose aux communes qui effectuent des travaux d'assainissement d'amortir leur investissement,

Le Conseil Municipal avait décidé des durées d'amortissement ci-dessous le 28/05/2020 :

Natures	Désignations	Durées en année
Budget général – M14		
Immobilisations incorporelles	Subventions d'équipements versées	15 ans
	Etudes non suivies de travaux	5 ans
Budget annexe – M49		
Immobilisations incorporelles	Etudes non suivies de travaux	5 ans
Immobilisations corporelles	Réseaux d'assainissement, station...	40 ans



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de compléter les durées d'amortissement du budget assainissement comme suit :

Immobilisations corporelles	Réseaux d'assainissement, station...	40 ans
	Petit matériel type sondes...	10 ans
	Petit matériel type pompes de relevage...	5 ans

➤ **MODIFICATION DES TARIFS DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT (EAUX-USEES) POUR LE QUARTIER DE BAZOUGES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de diminuer la surtaxe assainissement pour le quartier de Bazouges sur le Loir comme suit :

Part fixe actuelle : 28.56 €

Part fixe proposée : 7 €

Part variable actuelle : 1.21 €

Part variable proposée : 1.21 €

- De mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 01/04/2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.

Cette décision engendre une diminution des recettes annuelles pour le budget assainissement d'environ 8700 €. Le prix au m3 pour les bazougeois (avec part délégataire) passerait approximativement de 3.15 à 2.79 €/m3 (sur une facture à 60 m3) et de 2.63 à 2.45 €/m3 pour une facture à 120 m3).

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ASSAINISSEMENT**

Mis au vote par Philippe GOUIN sans présence du maire

Le compte administratif 2021 du budget assainissement se solde par :

En exploitation :

Recettes **279 153,72 €** et dépenses **58 839,26 €** soit un excédent de **220 314,46 €**

En investissement :

Recettes **101 015,68 €** et dépenses **42 517,38 €** soit un excédent de **58 498,30 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 selon les montants ci-dessus mentionnés,
- D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : ASSAINISSEMENT**

Considérant les résultats 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter :

En recettes d'exploitation article R002	220 314,46 €
En recettes d'investissement article R001	58 498,30 €

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif du budget assainissement est en suréquilibre pour la section d'exploitation (fonctionnement) :

Dépenses section d'exploitation :	145 862 €
Recettes section d'exploitation :	284 314 €

Le budget primitif du budget assainissement s'équilibre pour la section investissement :

Dépenses section d'investissement :	149 000 €
Recettes section d'investissement :	149 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De voter le budget primitif assainissement 2022 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL**

Mis au vote par Philippe GOUIN sans présence du maire

Le compte administratif 2021 du budget général se solde par :

En fonctionnement :

Recettes **2 427 945,17 €** et dépenses **1 228 631,53 €** soit un excédent de **1 199 313,64 €**

En investissement :

Recettes **938 155,22 €** et dépenses **1 059 604,57 €** soit un déficit de **- 121 449,35 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2021 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : BUDGET GENERAL**

Considérant les résultats 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter :

- En dépenses d'investissement article D001 **121 449,35 €**



- En recettes d'investissement article R1068 121 449,35 €
- En recettes de fonctionnement article R002 1 077 864,29 €

Et transfert possible de la section de fonctionnement vers l'investissement :

- Dépenses de fonctionnement D023 : 981 110,00 €
- Recettes d'investissement R021 : 981 110,00 €

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL**

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section fonctionnement :

- Section fonctionnement : 2 348 000 €

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section investissement :

- Section d'investissement à 1 614 251 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2022 selon les montants ci-dessus mentionnés,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION**

Mis au vote par Philippe GOUIN sans présence du maire

Le compte administratif 2021 du budget général se solde par :

En fonctionnement :

Recettes 38 236,10 € et dépenses 38 235,81 € soit un excédent de 0,29 €

En investissement :

Recettes 0 € et dépenses 38 235,81 € soit un déficit de – 38 235,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2021 selon les montants ci-dessus mentionnés,
- D'autoriser le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses



effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2021 : BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION

Considérant les résultats 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter :

En dépenses d'investissement article D001	38 235,81 €
En recettes de fonctionnement article R002	0,29 €

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE L'UNION

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section fonctionnement :

- Section fonctionnement : **273 497 €**

Le budget primitif du budget général s'équilibre comme suit pour la section investissement :

- Section d'investissement à **242 987,10 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De voter le budget primitif 2022 selon les montants ci-dessus mentionnés,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



Informations et questions diverses :

- Etude finale LANOD sur interstis – présentation par Jonathan Bruter lors d'un prochain conseil
- Bilan 2021 de l'aire de camping-car
- Compte-rendu Bureau du 25 février – prospective financière avec M. Mouchard, trésorier courant avril
- Garage place St-Aubin
- Bilan 2021 gendarmerie, visite Adjudant Fourmy le 25/02/2022
- SCOPE production : présentation du film promotionnel de la commune
- GEMAPI : étude pour projet restauration sur le cours d'eau Verdun à Fougeré et Bazouges Cré sur Loir
- Courrier de Monsieur le Préfet sur la crise en Ukraine et sollicitation d'hébergements : préparation d'un flyer à diffuser sur les supports de communication, commerces, associations... (appel aux dons, liste des hébergements potentiels, dons en nature...)

AGENDA :

- Date réunion avec le Fauconnier, réunion publique : fin avril avec les habitants du quartier de l'église de Bazouges
- Elections présidentielles dimanche 10 et dimanche 24 avril : **merci de s'inscrire pour les permanences**
- Feu d'artifice : samedi 23 juillet
- A définir : inauguration tableau église de Cré, à coupler éventuellement avec la tradition de la foire aux oignons.
- 21 mai (proposition) : inauguration Tour du Pilon

- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
AD 304	00 ha 04 a 30 ca	Consorts TONNELIER	Le Bourg	RAINE Eric	LEX'HÔM 20 boulevard d'Alger - BP 50002 - 72201 LA FLECHE	130 000 €
AD 303	00 ha 04 a 52 ca		13 rue d'Anjou			

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace : **22/02/2022**
2. Attractivité : **03/02/2022**
3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire : **25/01/2022 - 21/02/2022**



Fermeture classe à Cré :

Ludovic Dalaine propose de faire une délibération pour faire valoir la position de la commune et dénoncer cette fermeture de classe.

Jérôme Fauveau répond que dénoncer ne suffit pas il faut trouver et proposer des solutions et expliquer ce qui est entrepris par la commune pour faire face à cette situation (lotissement en cours...)

Gwénaél de Sagazan dit qu'il va réfléchir à la meilleure formule et voir avec la CCPF pour une charte de bonne conduite afin de ne pas perdre d'élèves (respect de la carte scolaire).

4. Patrimoine historique bâti :

5. Assainissement : 22/02/2022

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies :

Christine Hérisson informe de l'arrivée d'une nouvelle association « Meepel en folies », association de jeux de société qui sera basée au local La Paix rue du Maine à Bazouges.

7. Finances-RH : 17/02/2022

8. Appels d'offres

9. CCAS : 27/01/2022

Philippe Gouin travaille avec le CCAS et Michel Landelle sur une formule pour aider les personnes en difficulté sur la dématérialisation et les démarches administratives (accueil sur ½ journée à Cré, lutte contre l'isolement...)

Christine Hérisson pense que c'est avant tout un problème de mobilité, peut-on réfléchir à une formule inverse, d'aller vers les gens, à leur domicile.

Marie-Bertille Jeanson dit qu'effectivement le premier travail est d'identifier les personnes dans le besoin et ensuite s'adapter à la demande.

Gwénaél de Sagazan répond qu'effectivement il est nécessaire de bien calibrer le service, de réfléchir à la bonne formule. Les connectés par exemple voient très peu de monde à la permanence du jeudi matin. Se pose aussi la question des habilitations à obtenir par le biais de la plateforme « aidants connect » : Permettre à un aidant professionnel de réaliser des démarches administratives en ligne « à la place de » via une connexion sécurisée.

Marie-Bertille Jeanson informe que le CCAS réfléchit à un changement de format et de date pour le repas des aînés.

- Groupe de travail la Herse :
- Groupe « bibliothèque » :
- **Commission « Impôts » : 18/02/2022**

Fin de séance : 22h45